



ANALYSE

2019/01

NOS ÉGLISES, TRACES DU PASSÉ ET OPPORTUNITÉS
D'AVENIR

Nos églises, traces du passé et opportunité d'avenir

Celles et ceux qui pratiquent leur foi le dimanche l'observent chaque semaine un peu plus : nos églises se dépeuplent dramatiquement. Ce constat n'est évidemment pas neuf. La sécularisation de notre société se marque depuis le milieu du XX^{ème} siècle¹.

À chaque génération qui disparaît, l'écart entre le nombre d'églises et les besoins des pratiquants se creuse davantage. En Wallonie, on en dénombre plus de 2800. Les seules provinces de Luxembourg et Namur en comptent près de 900 alors même que le diocèse considère que les pratiques actuelles en nécessiteraient quatre fois moins². Mais alors que faire des autres ?

Au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le nombre d'églises a été multiplié par dix de manière à répondre à la croissance démographique galopante de cette époque. Il est vrai que jusque dans les années 1950, presque toute la population, et c'est encore plus vrai en milieu rural, se retrouvait dans les églises le dimanche. Mais la pratique religieuse s'est, depuis, très profondément transformée. Désormais, le nombre de pratiquants est estimé à 5%³.

Certaines églises se retrouvent donc désertées, impliquant de ce même fait un grave problème de conservation du bâtiment lui-même. Que faire de ces édifices, une fois les fidèles partis ? Tant pour l'Église que les autorités communales, l'entretien de ces bâtiments est ressenti, en raison de son coût, comme un véritable fardeau. Mais n'y a-t-il pas moyen de voir en ces églises vides, de formidables opportunités d'avenir ?

Un bâtiment pas comme les autres

La conservation de ces trop nombreuses églises se heurte avant tout à une évidence : ces dernières ne sont pas des édifices comme les autres. Alors que la destruction et le renouvellement de bâtiments d'habitation ou économiques délabrés est dans l'ordre des choses, la question ne se pose pas de cette façon pour ces lieux de culte.

L'abandon d'une église au sein d'un quartier ou d'un village ne signifie pas pour autant qu'elle ne représente plus rien pour la population. Et c'est là tout le paradoxe auquel sont confrontés les propriétaires de ces édifices que ce soit l'Église, les communautés religieuses ou les autorités communales.

Malgré la chute endémique de la pratique religieuse dominicale, près de deux tiers (63%)⁴ de la population se dit encore chrétien et donc attaché à ces églises comme symbole physique de leur appartenance à une communauté de croyants. Et bien davantage encore, la population, dans sa très grande majorité, accorde une importance identitaire, symbolique, esthétique ou paysagère⁵ à ces églises non plus seulement alors comme un lieu de culte mais comme un élément patrimonial structurant de leur vie au niveau spatial mais aussi temporel.

Ces édifices s'imposent à nous comme une des rares traces de l'implantation à long terme de nos lieux de vies et de nos communautés. Précisons ainsi qu'elles ne sont pas considérées par les habitants comme un reliquat du passé mais bien comme le symbole de l'ancrage immuable de nos villages dans la durée, allant d'un passé lointain à un avenir collectif⁶.

À ce titre, elles n'appartiennent donc pas qu'aux pratiquants, mais bien à l'ensemble de la communauté⁷. L'expression « remettre l'église au milieu du village » fait d'ailleurs directement référence à la conception générale selon laquelle la présence de ces bâtiments au cœur de nos lieux de vie est « dans ordre des choses ».

De cette manière, leur destruction est presque toujours vécue comme une attaque violente contre la vie de la société locale. L'abattage de ces édifices heurte les communautés jusque dans leur identité culturelle et paysagère à un point tel que cette solution est perçue comme un ultime recours qui n'est défendable qu'en cas de menace d'effondrement du bâtiment.

Alors, quelles solutions ?

Si nos églises ne sont pas des bâtiments ordinaires d'un point de vue patrimonial, elles ne le sont pas non plus d'un point de vue architectural. Leur conception est pensée pour favoriser la pratique culturelle. Leurs dimensions, leurs volumes ou encore leur mobilier, tout est orienté vers l'élévation spirituelle et le divin⁸.

L'usage privilégié de ces bâtiments est donc la prière. Tant pour l'Église catholique romaine que pour les spécialistes du patrimoine ou les architectes, la valorisation optimale des églises réside dans la pratique culturelle. Et lorsque les fidèles catholiques les désertent, le premier réflexe est de tenter de trouver un reprenneur chrétien, qu'il soit orthodoxe ou protestant⁹.

Si cette réaffectation religieuse est la plus respectueuse des églises désaffectées, on ne peut y voir là, « la solution miracle ». Les communautés protestantes et orthodoxes en Belgique ne représentent qu'une infime partie (moins de 5%)¹⁰ des croyants. On ne peut donc pas vraiment compter sur ces communautés pour reprendre l'ensemble de nos églises abandonnées. En outre, il est notable qu'elles aussi doivent faire face à une sécularisation grandissante.

Un certain pragmatisme pousserait donc à se tourner vers les autres religions, notamment l'islam. Mais dans ce dernier cas, le problème est encore plus complexe. D'une part, parce que contrairement à ce que la droite nationaliste veut nous faire croire, les statistiques montrent que les musulmans ne représentent que 5 à 6% de la population belge et ne sont donc pas assez nombreux pour réhabiliter l'ensemble des églises désertées. D'autre part, parce que malgré des stéréotypes très solidement ancrés au sein de la population, le monde musulman est également confronté à cette sécularisation qui touche l'ensemble de la société occidentale¹¹.

Mais alors que faire ? Lorsque la transmission religieuse n'est pas possible, certains estiment que la solution la plus facile et la plus juste serait de faire classer l'ensemble de ces édifices et donc de les faire entretenir par les pouvoirs publics du fait de leur qualité de patrimoine culturel et historique de notre société¹².

Pourtant, cette solution n'est pas non plus la panacée. Les finances publiques ne peuvent supporter l'entretien de l'ensemble des églises désaffectées du territoire¹³. Par ailleurs, bien qu'elles revêtent un caractère identitaire fort, toutes les églises ne présentent pas un intérêt patrimonial justifiant l'entretien d'un bâtiment entièrement inoccupé. L'expérience l'a montré, même les églises classées se dépeuplent dramatiquement.

C'est pourquoi l'abbé Éric de Beukelaer¹⁴ suggère de répondre à l'abandon des églises par leur ouverture à l'ensemble de la population au-delà des heures de célébration. Aussi argue-t-il que ces « maisons de Dieu sont également des maisons du peuple »¹⁵.

Cette ouverture permettrait d'initier un dialogue entre les fidèles et le reste de la société en montrant les pratiques culturelles qui s'y déroulent, tout en sensibilisant au patrimoine historique et artistique de nos régions. C'est en tout cas ce pour quoi se bat la fondation « Églises ouvertes » qui œuvre pour la réappropriation de ces lieux par l'ensemble des habitants¹⁶.

Toutefois, cette ouverture n'est pas à même de résoudre cette désertion de nos églises par la population. L'ouverture de ces églises doit s'accompagner d'un projet qui inciterait ces citoyens à y pénétrer. Toutes ne

peuvent prétendre, en effet, aux prouesses architecturales de la Sagrada Familia, à la renommée de Notre-Dame de Paris ou à l'histoire presque millénaire de la Cathédrale de Tournai.

Certaines églises construites aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles n'ont d'autre atout que leur fonction première de lieu de prière¹⁷. À celles-là, il faudra bien tôt ou tard se résoudre à trouver une nouvelle affectation profane. Car ces énormes bâtisses ont besoin d'être occupées pour se maintenir debout.

Des églises profanes

Malgré la sécularisation avancée de nos sociétés, la réaffectation profane de lieux de culte reste un sujet sensible. Les projets de réaffectation doivent régulièrement faire face à des levées de bouclier. Et le problème ne vient pas des autorités ecclésiastiques, conscientes, disent-elles, de la nécessité de trouver un usage à ces bâtiments conformément au droit canon, c'est-à-dire : « si une église ne peut en aucune manière servir au culte divin et qu'il n'est pas possible de la réparer, elle peut être réduite par l'évêque diocésain à un usage profane qui ne soit pas inconvenant et que le bien des âmes n'en subisse aucun dommage »¹⁸.

En réalité, l'opposition la plus farouche à ces nouveaux projets est plus certainement le fait des habitants eux-mêmes, qui ne voient pas toujours d'un bon œil qu'on transforme leur église en centre culturel, en marché, en bibliothèque, en salle de sport, en bureau ou en immeuble à appartements. Beaucoup redoutent en effet que conjointement à l'abandon des églises, ce soient les valeurs traditionnelles de leur communauté qui s'effondrent pour toujours.

Or, la réaffectation des églises n'est pas un fait nouveau. Alors qu'au Moyen-Âge, les bourgeois nivellois tenaient leurs assemblées politiques dans l'église des franciscains¹⁹, le quatrième quart du XVIII^{ème} siècle, et cela même avant le régime révolutionnaire français, a connu une vague de réaffectation bien plus intense que ce que nous connaissons actuellement. Certaines églises étaient alors transformées en casernes, en dépôts ou même en bâtiments industriels²⁰.

En outre, la crainte des populations locales de voir trahir un élément de leur patrimoine et de leur identité n'est pas le seul obstacle à ces réaffectations profanes. En raison de leur architecture, leurs jeux de lumière et leurs volumes entièrement dédiés à la prière, une réaffectation cohérente et respectueuse de leurs espaces n'est pas aisée.

Selon les spécialistes, la revente de ces églises à des particuliers pour en faire des bâtiments d'habitation est certainement la pire des solutions. Outre la perte de leur essence publique et universelle, la création d'étages au sein de la nef en détruit irrémédiablement les qualités spatiales²¹.

À ces obstacles s'ajoute que ces privatisations ne peuvent évidemment pas s'opérer pour les églises accueillant un cimetière dans leur enceinte. Car si l'on peut désacraliser une église pour en faire un bâtiment profane, on ne peut pas « désacraliser » nos défunts et encore moins « privatiser » les cimetières. Ces églises-là, sont donc, de ce fait, condamnées à rester publiques.

De leur côté, les salles de spectacle et de sport, respectent certainement mieux le bâtiment car elles en honorent davantage la spatialité. Mais là encore, les transformations que nécessitent ces projets et l'installation d'infrastructures telles que des sanitaires, des vestiaires, des cuisines, des bars, etc. représentent une atteinte définitive au bâtiment.

Par ailleurs, il en va de même pour les centres culturels, salles de concerts, etc. dont le niveau de transformations serait tel que, bien souvent, la construction d'un nouveau bâtiment est moins onéreuse pour les deniers publics.

Si l'idée d'une réaffectation de ces églises en musées ou en bibliothèques peut, symboliquement, davantage séduire, les exigences de ces derniers en termes de sécurité, de contrôle de l'éclairage, de la température ou de l'humidité compliquent également fortement ce type de réaffectation.

Enfin, restent l'hybridation ou les solutions mixtes. Il s'agit, là, d'une réaffectation multifonctionnelle selon laquelle l'édifice est partagé entre plusieurs porteurs de projets qui s'engagent à respecter l'esprit du

bâtiment. Celui-ci est alors segmenté en plusieurs espaces plus restreints, dont un reste destiné à la perpétuation d'une pratique culturelle correspondant mieux au nombre de pratiquants actuels²².

Pourtant ce type de réaffectation a les défauts de ses qualités. Si ces solutions mixtes permettent de lutter contre l'abandon intempestif de ces édifices trop courants dans les réhabilitations commerciales (qu'advierait-il, par exemple, des églises radicalement transformées pour accueillir l'Hôtel Martin's Patershof à Malines ou la magasin Scotch and Soda à Namur, si ces derniers devaient mettre la clef sous la porte ?), il est bien plus ardu de trouver trois, quatre, cinq porteurs de projets prêts à collaborer ensemble qu'un seul repreneur privé.

Des solutions créatives et nécessairement citoyennes

On le voit, la question que pose la désertion de nos églises n'a pas encore trouvé de réponse totalement adéquate. Entre le coût pour la société d'un classement officiel et les risques de destruction qualitative d'une réaffectation profane, aucune des solutions actuelles n'est entièrement satisfaisante. D'autant plus que la présence ou non d'un cimetière, d'un parking, de même que la variation des dimensions et des types d'architecture, ne permet pas l'application d'une solution clef-sur-porte à ce problème.

Pourtant, notre mouvement tant en raison de sa tradition chrétienne que sa mission d'éducation permanente et du fait qu'il est lui-même confronté à cette problématique, tend à souligner que l'on a tout intérêt à la considérer davantage comme une opportunité que comme une contrainte. En effet, la sécularisation de la société progressant continuellement, nos églises sont, paradoxalement, des bâtiments d'avenir car le nombre potentiel de leur réaffectation ne fera que progresser à l'avenir. Et il ne tient qu'à nous d'en renouveler le sens.

Il est donc désormais plus que temps de se montrer proactifs et de procéder en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs (évêques, fabriciens, responsables politiques, organismes communautaires, associations socioculturelles, etc.) en ce compris les citoyens eux-mêmes, qui sont concernés par cette problématique, tant par le caractère public du financement des bâtiments classés que par la valeur patrimoniale et donc universelle de ces édifices.

Non, l'abandon des églises n'est pas l'affaire d'une dernière poignée de pratiquants. Le sort que l'on réservera à nos églises demain intéressera l'ensemble des citoyens du pays et même du continent. Car ce que nous pourrions mettre en place pour la conservation de cette trace essentielle de notre patrimoine, nous n'en doutons pas, sera scruté avec intérêt par les pays du Sud et de l'Est de l'Europe où la sécularisation n'a pas encore atteint la même ampleur que chez nous.

Corentin de Favereau
Chargé d'études et d'analyses



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



CULTURE.BE

Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

- ¹ ISAMBERT, F.-A., *La sécularisation interne au christianisme* dans *Revue Française de Sociologie*, 1976, p. 573.
- ²<http://diocesedenamur.be/Default.asp?X=AAA9362313657D796762766063080502051363787509081378720806136674670A0604050155>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ³<http://diocesedenamur.be/Default.asp?X=AAA9362313657D796762766063080502051363787509081378720806136674670A0604050155>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ⁴<http://diocesedenamur.be/Default.asp?X=AAA9362313657D796762766063080502051363787509081378720806136674670A0604050155>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ⁵ COOMANS, T., *Églises désaffectées, patrimonialisation et usages alternatifs* dans *Bruxelles Patrimoines*, N°13, décembre 2014, p. 55.
- ⁶ BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 283-4.
- ⁷ BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 283-4.
- ⁸ « N'oublions jamais que l'objectif final est la présence de Dieu dans l'édifice. »
<http://diocesedenamur.be/Default.asp?X=AAA9362313657D796762766063080502051363787509081378720806136674670A0604050155>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ⁹ https://levif.be/actualite/belgique/a-quoi-servent-des-eglises-vides/article-normal-159369.html?cookie_check=1548168989, site consulté le 22 janvier 2019.
- ¹⁰ http://o-re-la.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=1476:un-sondage-orela/ipsos/le-soir/rtbf-les-belges-francophones-et-la-religion&Itemid=85&lang=fr, site consulté le 20 janvier 2019.
- ¹¹ <https://orientxxi.info/magazine/contre-vents-et-marees-la-secularisation-de-l-islam-en-belgique,1268>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ¹² BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 285.
- ¹³ https://levif.be/actualite/belgique/a-quoi-servent-des-eglises-vides/article-normal-159369.html?cookie_check=1548168989, site consulté le 22 janvier 2019.
- ¹⁴ <https://lalibre.be/debats/opinions/que-faire-de-toutes-nos-eglises-chronique-5a282204cd70b488fb0d6e4b>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ¹⁵ <https://lalibre.be/debats/opinions/que-faire-de-toutes-nos-eglises-chronique-5a282204cd70b488fb0d6e4b>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ¹⁶ <http://eglisesouvertes.be/>, site consulté le 20 janvier 2019.
- ¹⁷ COOMANS, T., *Églises désaffectées, patrimonialisation et usages alternatifs* dans *Bruxelles Patrimoines*, N°13, décembre 2014, p. 55.
- ¹⁸ COOMANS, T., *Églises désaffectées, patrimonialisation et usages alternatifs* dans *Bruxelles Patrimoines*, N°13, décembre 2014, p. 57.
- ¹⁹ BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 288.
- ²⁰ BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 288.
- ²¹ BOUSMAR, E., *Les défis du patrimoine religieux en Belgique francophone. Héritage encombrant ? Patrimoine d'avenir ? Conclusions du colloque*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, Tome 3, Juillet-Septembre 2015, p. 288.
- ²² COOMANS, T., *Églises désaffectées, patrimonialisation et usages alternatifs* dans *Bruxelles Patrimoines*, N°13, décembre 2014, p. 59.